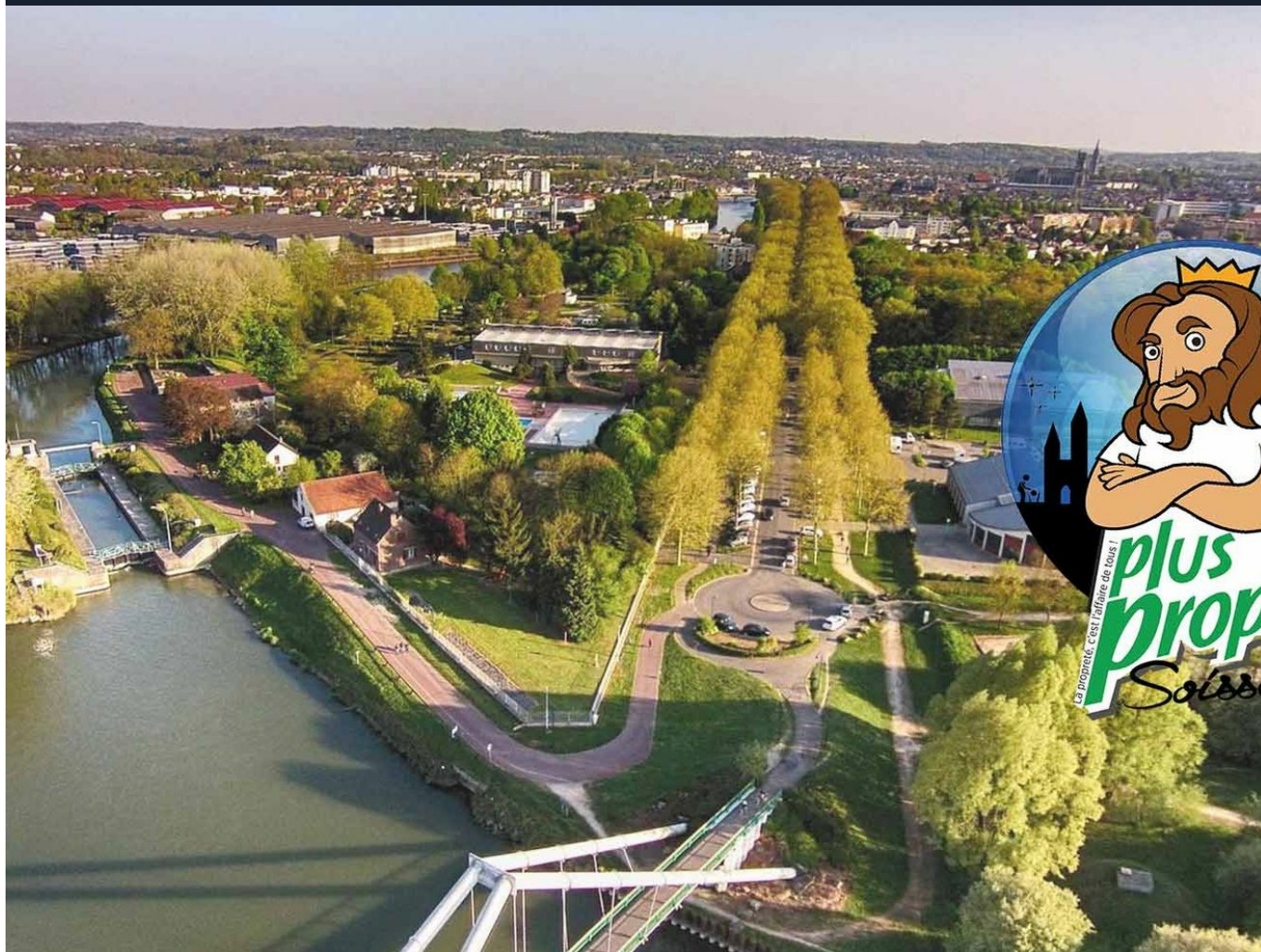


Saisissez votre recherche...



✕ FERMER



Plus Propre Soissons

La propreté est la première image qu'une ville offre à ses habitants et à ses visiteurs. Fidèle à ses objectifs en matière de développement durable et de qualité de vie, l'équipe municipale met un point d'honneur à agir concrètement dans ces domaines et a lancé en 2014 le plan Plus Propre Soissons.

La collectivité met en œuvre des moyens importants, humains et matériels, pour préserver son cadre de vie exceptionnel mais elle a besoin du concours de chacun pour que Soissons demeure une ville où il fait bon vivre pour tous. En effet il n'est pas rare à Soissons de voir

des mégots de cigarette joncher le sol, des déchets agrémenter les pelouses d'un parc, des déjections canines fleurir sur les trottoirs ou encore des tessons de bouteilles garnir dangereusement une aire de jeux pour enfants...

Toutes ces incivilités, dues au comportement de quelques-uns, n'ont pas à être supportées par la majorité des Soissonnais. Elles gâchent la vie quotidienne et ternissent l'image de la ville. Il suffirait pourtant que chacun respecte les règles de vie commune pour que les Soissonnais continuent de vivre dans un cadre agréable.

Le plan Plus Propre Soissons se décline en 3 démarches complémentaires :

> Réorganiser l'action de la collectivité :

Il apparaît nécessaire de renforcer les moyens humains et matériels du service propreté afin d'assurer un passage plus régulier dans chaque quartier. Les Soissonnais ont constaté une dégradation de la propreté de leur ville ces dernières années et il est certain que cette défaillance ne peut être la responsabilité des agents municipaux mais plutôt des moyens mis à disposition pour assurer la performance de leur travail.

Ainsi, les agents municipaux dédiés à la propreté urbaine sont systématiquement rééquipés avec du matériel de qualité, leur déploiement est aussi régulièrement perfectionné afin de s'assurer qu'ils soient performants dans tous les quartiers de vie.

> Sensibiliser les Soissonnais sur les gestes éco-citoyens :

Chacun peut, par des gestes simples et quotidiens, maintenir un cadre de vie agréable à Soissons. C'est notamment le cas pour les déjections canines ! Ces pollutions urbaines posent de véritables problèmes de dégradation de notre cadre de vie, d'hygiène et de sécurité. Les propriétaires de chiens doivent assumer la propreté de leurs animaux au cours de leurs promenades. C'est avant tout une question de respect et de vivre-ensemble. Une démarche similaire peut aussi être engagée auprès des consommateurs de chewing-gum qui laissent les témoignages de leur manque de civisme sur les trottoirs Soissonnais pendant des années !

> Mettre en service d'une Brigade Verte



Afin de garantir le succès et la pérennité de la qualité du cadre de vie de Soissons, Une brigade verte assermentée, chargée de faire respecter les règles élémentaires qui profitent à l'épanouissement collectif a été créée en 2015 au sein de la Police Municipale. Ils ont tout d'abord un rôle d'éducation et d'accompagnement à l'apprentissage des règles citoyennes et des réglementations en vigueur. La brigade verte opère aussi sur l'identification des pratiques non conformes à la réglementation de la santé publique et de l'environnement ainsi que sur la rédaction des Procès-Verbaux en cas d'infraction constatée.

La Brigade Verte de Soissons est donc en mesure de pouvoir amender les incivilités et faire en sorte que chacun joue un rôle actif dans la propreté de nos rues. En cas d'infraction, pour un dépôt sauvage d'objets ou d'ordures sur la voie publique, je risque une contravention de 3ème classe (de 68 à 450€)

Le prix des amendes :

- >1 mégot = 68€
- >1 déjection canine = 68€
- >1 déchet = 68€
- >1 dépôt sauvage = 450 €

Les montants de 68 euros correspondent, selon l'Article R.633-6 du Code Pénal, aux infractions suivantes : déjections canines, dépôts sauvages (objets, détritiques ...) et déversements hors emplacements autorisés (huiles de vidange, urine, crachats et autres fluides).

Les contraventions de 450 euros concernent l'affichage sauvage, la végétation débordant d'une propriété sur la voie publique, le jet de nourriture aux animaux, la non-propreté aux abords des chantiers et les dépôts sauvages d'encombrants.



SOISSONS

VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

☎ 03 23 59 90 00

@ CONTACTEZ-NOUS

